



Mairie de Gouzangrez
5, Grande Rue
95450 GOUZANGREZ
www.gouzangrez.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 7 avril 2015

Convocation : le 31 mars 2015.

Le mardi sept avril deux mille quinze à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel Delacour, Maire.

Présents : Mmes BOUILLIANT Sandrine, HOUSSIN Odile, FOURNIER Sophie, MM. CHIARADIA Pierre, EPINETTE Daniel, ENTUTE Bertrand, HAMEL Vincent, JAOUEN Gilles et MESTRE David

Absente excusée : Florence LEROUX

Mme HOUSSIN Odile est désignée secrétaire.

M. Jaouen a prévenu de son retard.

M. le Maire rend hommage à Xavier FLYE SAINTE MARIE, qui a été Maire de 2008 à 2014, qui précédemment faisait partie de la commission finances et qui depuis 2014 avait souhaité continuer à participer à cette commission finances.

M. le Maire demande une minute de silence à sa mémoire.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Frémainville a demandé son adhésion au syndicat de la fourrière et demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter cette adhésion à la délibération de la commune de Haute-Isle.

1. Délibération : adhésion des communes de Haute-Isle et Frémainville au SMGFAVO (fourrière).

L'accord est donné à l'unanimité.

Désormais, toutes les communes du Val d'Oise sont adhérentes.

Une augmentation de 0,01 € de participation par habitant est prévue (la cotisation annuelle actuelle est de 44 € pour la commune).

2. Délibération : contrat d'adhésion à l'URSSAF.

Actuellement, la commune n'est pas adhérent auprès de l'URSSAF pour la partie Pôle Emploi. Or il est nécessaire d'être adhérent lors de l'emploi de personnel non titulaire. La participation est de 4% de son salaire.

L'accord est donné à l'unanimité.

3. Délibération : renouvellement du contrat d'assurance statutaire du CIG.

Afin de garantir un maintien de salaire aux employés titulaire de la commune.

Chaque contrat a une durée de 3 ans et celui en cours arrive à échéance.

L'accord est donné à l'unanimité.

4. Délibération : demande de réserve parlementaire auprès de Mme GILLOT, sénatrice.

Une demande de subvention pour des travaux de mise aux normes du plan de travail pour la restauration scolaire est demandée.

Le devis est de 6.304 € HT. La réserve parlementaire sera de 3.800 €.
L'accord est donné à l'unanimité.

5. Délibération : demande de réserve parlementaire auprès de M. HOUILLON, député.

Une demande de subvention pour l'acquisition de mobilier de bureau est demandée.
Le devis est de 2934,82 € HT. La réserve parlementaire sera de 1.400 €.
L'accord est donné à l'unanimité.

M. Jaouen rejoint la table du Conseil Municipal.

6. Délibération : vote du compte administratif 2014.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal ont reçu, avec l'ordre du jour, un tableau récapitulatif représentant le compte administratif 2014.

Pas de question particulière.

M. le Maire sort de la salle.

M. Chiaradia demande s'il y a des questions.

Le compte est approuvé à l'unanimité avec excédent de fonctionnement de 69.623,68 €, un excédent d'investissement de 7.316,43 € soit un bénéfice global de clôture de 76.940,11 €.

7. Délibération : vote du compte de gestion 2014.

Pas de question particulière.

Le compte est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire revient dans la salle.

8. Délibération : vote des quatre taxes.

Taxe foncière, taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti et CFE.

Il est bien noté que toute mesure d'augmentation est impopulaire et qu'il n'en a pas été effectué lors des précédents mandats. Cependant, la baisse notoire des dotations et subventions et la nécessité, voire l'obligation, de certains investissements (mises aux normes, PLU, travaux dans le cimetière) ne nous laisse pas le choix.

Une augmentation raisonnée de 2% nous paraît acceptable. Il en résultera une augmentation moyenne de 10€ par an par foyer.

Proposition votée à l'unanimité.

9. Délibération : vote du budget primitif 2015.

Des précisions sont demandées concernant :

- L'augmentation du budget cantine : il est dû à l'augmentation du nombre d'enfants qui y mangeront à la rentrée 2015.
- L'augmentation à la ligne « emprunt » : il s'agit d'une prévision en cas de nécessité pour finaliser les travaux de la mairie et pour commencer à financer le PLU.
- La suppression de la subvention au CCAS : les membres du CCAS ont considéré que le solde de leur compte est assez conséquent pour ne pas avoir besoin d'une nouvelle dotation cette année.

Le budget est voté à l'unanimité avec :

en fonctionnement	203 662,17 €
en investissement	126 647,38 €

10. Compte-rendu des syndicats intercommunaux.

- SMIRTOM :

Le tri sélectif se dégrade, ce qui est préjudiciable à la revalorisation et augmente le tonnage des ordures ménagères. Des autocollants incitant à mieux trier seront distribués.

La collecte des objets encombrants est précédée de nombreux « visiteurs » dont des ferrailleurs, ce qui peut générer une gêne pour les villageois et provoque un manque à gagner pour le SMIRTOM. Il serait souhaitable que ces objets puissent être acheminés directement en déchetterie.

- SIEVA :

Le SIEVA subit de grosses pertes dues à la vétusté des compteurs : il conviendrait d'en changer 2.000 sur les plus de 3.000 en service. Le coût est de 75 € par compteur. Ces nouveaux compteurs permettent un relevé à distance.

Une augmentation est prévue : 0,05 € par m³ et 0,50 € par abonnement. Cette augmentation est justifiée par des frais que le SIEVA doit engager, notamment nettoyage du plomb sur Us. Est prévue également la sécurisation des lieux de captage (plan vigipirate attentat).

L'urbanisation augmentant, le SIEVA est en recherche de nouveaux captages.

Le Conseil Municipal est clos à 22 heures 45